



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations sportives

Question écrite n° 35609

Texte de la question

Mme Estelle Grelier attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, concernant des inégalités de récompenses entre hommes et femmes octroyées lors de courses dites « hors stade ». Elle a été avertie que certains organisateurs de ce type de courses pour amateurs pratiquaient une discrimination « à la récompense », octroyant des primes plus faibles aux femmes victorieuses par rapport aux hommes ayant atteint le podium pour le même type de courses. Interrogés, les organisateurs justifient ces différences par le nombre d'hommes et de femmes participant à la course, ces dernières étant généralement moins nombreuses. Toutefois, cet argument ne convainc pas, car pour des courses de marche sportive, où le nombre de participantes est plus élevé que celui des participants, les récompenses attribuées aux vainqueurs des deux sexes sont similaires. Soucieuse du respect du traitement égal entre les femmes et les hommes dans le cadre du sport amateur, elle souhaiterait savoir si des études récentes confirment ce type de discriminations, et si des mesures sont envisagées pour y mettre un terme.

Données clés

Auteur : [Mme Estelle Grelier](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35609

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8301

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)